

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel., 8 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAPITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Mai 1881.

Campagne de Tunisie

Fondouck, 9 mai, soir.

Legénéral Bréart au ministre de la guerre.

Ainsi que je vous en ai rendu compte le
8, je me suis mis en route à trois heures,
pour aller coucher le même jour à Bahirt-
Gourneta, à 27 kilomètres, et arriver le 9 à
Djedeida, suivant vos ordres.

La tête de ma colonne d'infanterie est ar-
rivée au bivouac vers minuit, après une
marche excessivement pénible et dans la-
quelle mes soldats ont fait preuve d'une
grande ténacité. Une pluie torrentielle, qui
n'a cessé de tomber de minuit à 8 heures du
matin, m'a interdit d'une manière absolue
de faire la deuxième partie du trajet com-
ptant environ 35 kilomètres. J'ai dû me por-
ter sur Fondouck, à 13 kilomètres. Cette pe-
tite marche, par un très-beau temps, a ré-
tabli complètement mes troupes, qui mar-
cheront demain sur Djedeida.

Tunis, 9 mai, soir.

Le cuirassé italien Maria-Pia, annoncé
depuis plusieurs jours, est arrivé ce matin.

Tunis, 10 mai.

D'après des avis de source indigène, beau-
coup de montagnards en armes occuperaient
les routes conduisant à Mateur et feraient
rebrousser chemin aux voyageurs étran-
gers, et surtout aux chrétiens, allant de ce
côté.

La population israélite de Mateur se réfugie
à Tunis.

Tripoli, 9 mai.

Le consul tunisien à Tripoli ayant deman-
dé au pacha gouverneur d'envoyer des trou-
pes turques à la frontière tunisienne, et ce
dernier ayant refusé de se prêter à cette dé-
monstration contre la France, on assure
qu'il a été destitué par la Porte.

General Osmont, commandant le 19^e corps, au
ministre de la guerre.

Alger, 10 mai.

La colonne Collignon est arrivée à Gé-
ryville. Quelques goums de Trafis restés fi-
dèles sont venus se mettre à sa disposition.
Les communications télégraphiques sont ré-
tablies entre Géryville et Frandah.

La situation générale est bonne dans le
Sud et dans l'Ouest. Il n'y a rien de sérieux à
redouter.

On ne sait rien de bien précis au sujet de
Si-Bou-Amena, mais il a peu de partisans
avec lui.

Tunis, 9 mai.

M. Roustan a voulu tenter un effort su-
prême pour arracher le Bey aux conseillers
qui le perdent. Il s'est rendu ce matin, à dix
heures, au Bardo. Il a employé tous les
moyens, il a épuisé tous les arguments pour
révéler au Bey la situation vraie, qu'on lui
cache. Il l'a engagé à prendre enfin le parti
le plus sage, qui serait de s'entendre avec la
France.

Le Bey, tout en protestant de son affec-
tion personnelle pour M. Roustan et de sa
grande amitié pour la France, a évité de ré-
pondre directement aux conseils formels qui
lui étaient donnés. Il a paru déterminé à
persister jusqu'au bout dans son entête-
ment.

Il est vrai qu'hier M. Maccio a passé cinq
heures au Bardo!

Le Télégraphe, en parlant de la marche de
nos troupes sur Tunis, publie le renseigne-
ment suivant :

« Une dépêche privée, venue d'Algérie et
datée du 9 mai, 7 h. 45 du soir, annonce
que le Bey aurait été assassiné. Rien, jus-
qu'ici, n'est venu confirmer cette nouvelle. »

Suivant les renseignements officiels, les
brigades Legerot, Gaume, de Brem, la divi-
sion Delebecque comptent seulement 48
malades.

On mande d'Alger, 9 mai :

« Des scènes de cannibalisme ont eu lieu
parmi les derniers survivants de la mission
Flatters; quinze d'entre eux, dont Pobé-
guin, furent mangés. »

Plusieurs journaux ont annoncé que
Larbi-Zarrouk est parti pour Constantino-
ple, porteur d'une protestation contre l'oc-
cupation du territoire tunisien par les Fran-
çais. Il serait chargé, en outre, de deman-
der la protection du Sultan. Or, Larbi-Zar-
rouk n'a pas quitté Tunis. La protestation
existe réellement, mais c'est un personnage
inconnu qui est chargé de la remettre au
Sultan et qui est parti hier par le courrier
d'Italie.

A Constantinople, les dispositions sont,
paraît-il, peu conciliantes; on écrit de cette
ville à l'Agence Havas :

« Certains ministres se sont pris d'un at-
tachement subit pour Tunis, et soutiennent
qu'il est nécessaire d'affirmer d'une manière
solennelle les droits de suzeraineté du Sul-
tan sur la Régence. En vain, d'autres plus
avisés leur rappellent que depuis deux cents
ans la Porte n'exerce à Tunis qu'une auto-
rité nominale; que le Bey a toujours été
considéré comme prince indépendant, et a
conclu, en cette qualité, des traités avec di-
vers Etats; que la Tunisie ne paie aucun
tribut à la Porte et que les Beys envoient
seulement, lors de leur avènement, un ca-
deau au Kelifé, et non pas au Sultan; que,
dans le statut organique du royaume tuni-
sien, rédigé il y a quelques années, il n'est
pas plus question de la Porte que si elle
n'existait pas; enfin, que la Porte elle-même,
lorsqu'on lui adressait autrefois des récla-
mations pour des faits de piraterie émanant
de corsaires tunisiens, répondait invariable-
ment que cela ne la regardait pas et ren-
voyait les plaignants au Bey de Tunis; rien
n'y fait: on croit le moment favorable, et,
dans un but trop visible, le même probable-
ment qui avait inspiré le firman de 1871,
on cherche les moyens d'affirmer cette fois

par des faits les prétendus droits de la Porte
à Tunis.

» Voudrait-on, contrairement à ce même
firman de 1871, qui reconnaissait la dynas-
tie actuelle, substituer Khérédine à Moha-
med-el-Sadock et à ses successeurs légitimes ?

» Beaucoup le croient, et il est notoire que
le Bey n'est rien moins que rassuré à cet
égard.

» En attendant, on donne comme certain
que le conseil a été saisi d'un projet en vertu
duquel, si la question tunisienne s'aggra-
vait, la Porte enverrait à Tunis un haut per-
sonnage (on parle de Munif-Pacha) avec un
cuirassé et quelques troupes, afin de substi-
tuer l'action du suzerain à celle du vassal
et de négocier ensuite l'arrangement du dif-
férend. »

Nous voulons croire qu'une action ra-
pide et des résultats immédiats obtenus par
nos armes couperaient court à des velléités
qui compliqueraient singulièrement la situa-
tion.

Chronique générale.

L'OCCUPATION DE BIZERTE PAR LES FRANÇAIS
ET LE MINISTÈRE ITALIEN.

Le ministère Carli a été interpellé une
seconde fois sur les affaires de Tunis, tant
cette question passionne nos bons voisins
d'Italie.

C'est M. Rudini qui a demandé des expli-
cations sur l'attitude du cabinet de Rome
vis-à-vis de notre expédition, attitude qu'il
trouve trop indifférente ou trop faible.

Le résumé succinct que nous a donné l'A-
gence Havas de la réponse de M. Carli est
fort court et à peu près inintelligible.

Une phrase pourtant nous montre quelles
sont les vraies dispositions de l'Italie à notre
égard et quelle politique entend suivre son
gouvernement.

M. Carli a dit que l'occupation de Bi-
zerte était contraire à nos premières déclara-

tions; il ne se croyait pas le droit de se reposer
tant qu'il lui restait quelque chose à faire.

Lorsqu'il rentrerait dans son pavillon, dont la sim-
plicité rustique suffisait amplement à ses goûts, les
mille bruits de la forêt, qui lui étaient familiers,
arrivaient à son oreille vigilante, et, au moindre
signe d'alarme, il était sur pied, ainsi que son
chien fidèle, le brave Pluton, dont la surveillance
n'était pas plus en défaut que la sienne.

La mort de ma mère, qui m'avait été enlevée
lorsque j'étais encore trop jeune pour apprécier
l'immensité de cette perte, lui laissa au cœur une
blessure qui ne se ferma jamais complètement; il
conservait pieusement le culte de sa mémoire, et
je le voyais souvent triste et pensif devant les
objets qui lui rappelaient la chère morte. Il n'avait
plus que moi à aimer; toute sa tendresse s'était
concentrée sur son fils Jean. Je ne lui ressemblais
guère; au physique et au moral nous présentions
un contraste complet. Plus petit que lui, j'avais des
formes grêles et délicates, des traits d'une beauté
un peu efféminée. Tout enfant, je manifestais des
prétentions d'élégance qu'il n'avait jamais connues;
autant il déployait de rude énergie à la fatigue,
autant je la fuyais; il ne redoutait jamais la peine,
je mettais un soin extrême à me l'épargner. J'avais
pour ma petite personne des égards qui auraient
été risibles s'ils n'avaient révélé des tendances
qu'on devait plus tard retrouver dans l'homme fait.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

Par Louis COLLAS

Ouvrage couronné par le ministère de l'intérieur et par
la Société nationale d'encouragement au bien.

PREMIÈRE PARTIE

Les erreurs de l'esprit et du cœur

CHAPITRE PREMIER

LES ANNÉES D'ENFANCE

Le château d'Alboval est situé dans une des
portées les plus pittoresques de notre Bourgogne, si
riche en beaux sites. Il s'élève sur une hauteur qui
ne saurait ambitionner le titre de montagne. Il
n'est ni grand, ni somptueux, ni imposant par lui-
même; il emprunte sa beauté au paysage magnifi-
que qui l'encadre. De hautes futaies forment autour
de lui une ceinture verdoyante; une rivière, ou

plutôt un ruisseau, trace au pied des coteaux de
claircieux méandres; un étang aux eaux limpides
reflète l'image des rochers et des grands arbres.

La famille d'Alboval, sans avoir jamais joué un rôle
historique d'une grande importance, avait autre-
fois occupé une place honorable dans la noblesse
de la province. Mais, à l'époque où commence ce
récit, le propriétaire du château, vieillard de soi-
xante ans environ, menait la vie d'un obscur gen-
tilhomme campagnard dont la fortune était éclipsée
par celle des riches industriels du pays. Chasseur
infatigable, avant que les premières attaques de la
goutte eussent modéré son activité, il n'étendait
guère le travail de ses pensées au-delà du cercle
étroit de ses domaines. Il était affable avec les
paysans, causait volontiers avec eux de leurs affai-
res et ne les pressait point trop pour la rentrée des
fermages arriérés. On l'aimait pour lui-même, on
l'aimait surtout en souvenir de la baronne, un ange
de bonté dont la bienfaisance ne se lassait jamais
et qui était partie trop tôt pour son mari, trop tôt
aussi pour son fils Henri, enfant du même âge que
moi, qui grandissait en compagnie du châtelain
dans le vieux manoir d'Alboval.

Mon père était garde-chasse de la propriété de-
puis bien des années. C'était un ancien soldat de
l'armée d'Afrique qui, son congé expiré, était
revenu au village où ses parents, fermiers du
baron, avaient laissé une réputation d'honnêteté à

toute épreuve. Il marchait sur leurs traces, et le
père Renaud, comme on l'appelait, jouissait d'une
considération universelle. Sous une écorce un peu
rude, il cachait un cœur d'or, et je n'ai jamais
connu personne qui portât plus haut que lui le
sentiment du devoir; il en suivait la ligne inflexi-
ble sans que rien pût l'en faire dévier; aucune
préoccupation d'intérêt personnel n'était capable
de prédominer sur les inspirations de sa conscience.

Il avait coutume de dire que, lorsqu'on se
charge d'une tâche grande ou petite, il faut s'y
dévouer sans réserve, que toute négligence est
coupable, et qu'après s'être prêté à une transaction
avec ses devoirs, on ne s'arrête plus dans la voie
des capitalations. Il prenait les intérêts du baron
avec une ardeur qu'il n'aurait certainement pas
déployée s'il s'était agi des siens. D'ailleurs, il
aimait ses fonctions, il affectionnait ces coteaux
qu'il escaladait d'une jambe nerveuse, ces grands
bois où il respirait à l'aise. Habitué à les traverser
dans tous les sens, à la poursuite des braconniers
et des maraudeurs, il connaissait à fond tous les
sentiers de la forêt. Ces grands arbres, dont le
feuillage agité par le vent charrait ses oreilles,
étaient pour lui des amis; il étudiait avec une
inquiète sollicitude les symptômes de maladie qui
se produisaient sur l'écorce et présageaient un lent
déperissement. Dans l'exagération de ses scrupules,
il étendait outre mesure le cercle de ses obliga-

tions, et que l'Italie s'était entendue avec l'Angleterre pour envoyer chacune un navire de guerre dans les eaux de Tunis, afin de protéger leurs nationaux qui pourraient être menacés par les événements.

Il y a là une hostilité manifeste contre nous.

L'occupation de Bizerte est un fait de guerre imposé par la situation géographique; il était nécessaire de s'emparer de ce point pour bloquer le pays des Kroumirs et empêcher le ravitaillement de ces bandes de maraudeurs.

Nous ne savons quelles déclarations a faites M. Barthélemy Saint-Hilaire aux puissances intéressées. Mais, en somme, l'Italie n'a pas le droit de suspecter les intentions de la France, tant que le règlement définitif de la question n'est pas arrêté, tant que rien n'est changé à la situation respective des divers intérêts étrangers. Les paroles du ministre, si elles sont exactes, témoignent donc de sentiments hostiles ou défiant à notre égard.

De plus, nous voyons dans la réponse de M. Cairoli une preuve que l'Italie marche d'accord avec l'Angleterre. Sans doute les paroles des ministres britanniques sont beaucoup plus mesurées; le langage du Foreign-Office n'a pas les fougues italiennes; lord Granville semble prendre plus au sérieux, en apparence du moins, les engagements de M. Barthélemy Saint-Hilaire et les promesses de M. Challemel-Lacour. Mais en réalité le résultat est le même, puisque les deux cabinets s'entendent pour prendre les mêmes mesures, et que ces mesures témoignent vis-à-vis de nous une suspicion malveillante.

Il est possible que personnellement M. Cairoli soit favorable à la France; nous n'en savons rien, mais on le dit. Seulement il est débordé par les passions antifrançaises qui l'entourent, par une exaltation qu'a suscitée et qu'entrelient chaque jour une presse déchaînée.

Il se confirme que le gouvernement, dans le dernier conseil des ministres, a décidé, sur l'avis de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de communiquer aux Chambres le Livre jaune.

Le but que veut atteindre le gouvernement est d'éclairer le pays et l'Europe sur les véritables causes, pour la majeure partie encore inconnues du public, de l'incident franco-tunisien, et de prouver surtout que l'hostilité sourde mais réelle de l'Angleterre contre la France ne repose sur aucune base.

Nous croyons savoir qu'une note a été remise à M. Barthélemy Saint-Hilaire par l'ambassadeur de Russie relativement aux attaques constantes et au langage inconvenant et offensant d'un journal radical de Paris contre le Czar. On nous assure que, dans la soirée d'avant-hier, a eu lieu une conférence à ce sujet entre le Président de la République, le président du conseil et le ministre des affaires étrangères.

J'avais une sorte de gentillesse câline qui me captiva les bonnes grâces du château. M^{me} d'Alboval, qui avait aimé ma mère comme une sœur et qui tenait mon père en haute estime, m'y attirait, voulait que je fusse le compagnon des jeux de son fils, et me fit partager les leçons que lui donnait son précepteur. Lorsqu'elle mourut, ma situation ne changea pas. Henri ne pouvait se passer de moi et me réclamait instamment, s'il passait un jour sans me voir. Le baron m'entoura de la même protection, de la même sollicitude que sa femme. Il prétendait que mon intelligence promettait beaucoup et que c'eût été dommage de ne pas la cultiver; il voulut que je profitasse de la voiture qui conduisait Henri à la ville voisine pour y suivre les cours. Je faisais en effet honneur à l'enseignement qui m'était donné et mon exemple servait à aiguillonner mon ami dont l'esprit était plus lent que le mien.

Mon père qui, au service, n'avait jamais pu s'élever au-dessus du grade de caporal, parce qu'il savait à peine lire, n'aurait pas voulu me priver des bienfaits de l'instruction dont il sentait tout le prix, mais son rare bon sens ne pouvait se défendre de quelque inquiétude; il se disait que, comme les meilleures choses de ce monde, elle pouvait avoir ses inconvénients et ses dangers, si, au lieu d'en faire un moyen pour me frayer honorablement mon chemin dans la société, j'y puisais un sot

La collection du journal incriminé a été portée à l'Élysée.

On annonçait l'autre soir, dans le salon d'un sénateur influent de la droite, qu'une lettre du comte de Chambord, indépendamment du programme royaliste récemment publié, était attendue d'un jour à l'autre à Paris, et que cette lettre, de l'avis de la majeure partie des députés et sénateurs de la droite, recevrait également la plus grande publicité.

Le général Farre aurait déclaré à quelques amis qu'il ne désertait pas son poste en ce moment, mais qu'il n'attendait que la fin de l'expédition de Tunisie pour se démettre.

Dans quelques cercles militaires, on cite déjà le nom du futur ministre. Le nouveau gouverneur de Paris, général Lecoq, est presque unanimement désigné.

LA DETTE.

Savez-vous, contribuables, quel est le chiffre de notre dette, inscrit au budget de 1882, sans compter notre dette viagère:

VINGT-QUATRE MILLIARDS.
Depuis 1870, elle a presque quadruplé. Depuis cette époque, chaque année nous a gratifiés d'un passif de 1 milliard 200 millions en moyenne.

Il faut avouer que notre gouvernement n'est pas un gouvernement économe et à bon marché.

Il est vrai que nous avons un Président de la République qui a demandé la suppression de la présidence de la République; des députés secrétaires d'Etat (avec 25,000 francs) qui ont énergiquement demandé la suppression des sous-secrétaires d'Etat.

Dans l'opposition on est austère, désintéressé, et, vainqueurs, on s'empare de sinécures largement rétribuées.

Paye, contribuable!

Etranger.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Londres, 10 mai:

« Un autre bâtiment de guerre anglais a reçu l'ordre de se tenir prêt à Malte pour rejoindre le *Monarque*. Les puissances ne veulent pas prendre sur elles la responsabilité de faire de la question de la souveraineté d'Abdoul-Hamid une question diplomatique. Lord Grandville, après avoir pris connaissance de l'immense dossier que la Sublime-Porte lui a fait remettre, ne croit pas devoir insister d'avantage. Toute son attention est d'ailleurs tournée vers les difficultés que présente le traité de commerce anglo-français. Il est question d'ajourner les négociations et d'en faire part aux Chambres françaises, car à présent on ne peut arriver à s'entendre. Il est impossible au

orgueil qui me ferait rougir de la condition dans laquelle j'étais né et m'inspirerait de ridicules prétentions.

Or il n'était pas assez aveuglé par l'affection paternelle pour ne pas reconnaître en moi un amour-propre qui croissait avec l'âge.

Au château on ne m'épargnait pas les éloges, je m'en étais fait une douce habitude, et j'en étais venu à recevoir les compliments comme s'ils m'étaient dus. Je m'admirais, je m'écouais avec complaisance et j'avais, de mon savoir, de mes aptitudes, la plus haute idée.

C'était un petit défaut, dira-t-on, mais les petits défauts contiennent souvent en germe les grands vices; une mauvaise graine suffit pour engendrer l'ivraie qui couvrira bientôt le champ tout entier, si l'on n'y prend garde. De graves maladies ne commencent-elles pas par un point noir, presque imperceptible sous la peau?

Tout m'encourageait dans ce contentement de moi-même, sauf mon père dont le langage un peu rude, mais plein de sens, me semblait celui d'un vieillard arriéré et routinier qui ne comprenait rien aux choses de notre époque.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

gouvernement anglais de se quereller avec ses manufacturiers, qui ont voté presque tous pour lui aux dernières élections et qui voteraient contre lui si les propositions françaises étaient acceptées. Aussi, dans l'espoir de persuader la France à faire des concessions commerciales, lord Granville ne veut-il pas se lancer dans des digressions diplomatiques qui pourraient amener un certain refroidissement entre les deux pays; voilà pourquoi les prétentions du Sultan, qui ont d'abord été encouragées par lord Grandville lui-même, sont aujourd'hui considérées comme fâcheuses et de nature à nuire aux intérêts britanniques.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 mai.

La Bourse a été assez agitée aujourd'hui. Dès l'ouverture on cote 120.05. L'amortissable est à 86.95. L'amortissable nouveau est plus ferme à 86.67 1/2.

Nous retrouvons l'action de la Banque de France à 5.400. L'action du Crédit foncier subit, mais bien légèrement, les impressions générales. On est à 1.682.50. Les obligations Communales nouvelles 4 0/0 continuent à se classer dans les portefeuilles. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie fait 740 et 745.

La Banque de Paris fléchit de 1.287.50 à 1.275. Le Crédit lyonnais est très-faible à 895. Le Crédit mobilier est demandé à 745. On entrevoit sur ce titre des cours bien supérieurs.

La Banque franco-égyptienne fait 800. La Société générale est à 737.50. C'est aujourd'hui qu'est close la vente des 30,000 actions de la Société générale des fournitures militaires. Ce placement a obtenu le plus vif succès.

La Banque nationale est fort bien tenue à ses plus hauts cours. On cote 690. A ce prix, le titre rapporte encore plus de 8 0/0 par an. Les valeurs de même ordre se capitalisent à peine à 5 0/0. Les négociations sur le Crédit foncier Maritime se font aux environs de 620. On est à 270 sur les Bons de l'Assurance financière.

Le Crédit général français se traite à 767.50. Le mouvement d'ascension est très-régulier. Jusqu'à l'assemblée du 14, les acheteurs ont droit aux bénéfices de tout l'exercice depuis le 1^{er} janvier.

La Banque de Prêts à l'industrie a un marché animé. Cette Société est le centre d'un mouvement d'affaires très-important.

Le Crédit Parisien est en bonne demande. La Société la Rente Mutuelle enregistre des demandes nombreuses sur ses obligations de 100 fr. 5 0/0. L'action du Suez est à 1.815 et 1.827.50.

Chronique militaire.

Par décret du 5 mai 1881, les sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie, ci-après désignés, ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu les destinations suivantes par décision ministérielle du même jour, savoir:

Pour prendre rang du 12 mai 1881:
M. Nivellet de la Brunière, du 47^e chasseurs, en remplacement de M. Bastien. — Est classé au 12^e cuirassiers.

M. Prieur-Duperray, du 48^e dragons, en remplacement de M. de Gressot, nommé lieutenant. — Est classé au 12^e cuirassiers.

Chronique locale et de l'Ouest.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du lundi 9 mai.

Affaire Lamy. — Vols qualifiés.

La première affaire inscrite au rôle est celle du nommé Joseph Lamy, âgé de 44 ans, né à St-Pierre-Montlimart (arrondissement de Cholet), ancien cavalier de manège à Saumur. Il a déjà été condamné plusieurs fois pour vol en police correctionnelle. Joseph Lamy est accusé de vols par effraction et escalade, commis dans une maison habitée par les époux Loyeau, cultivateurs, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le 5 mars 1881, profitant de l'absence de ces derniers, occupés aux travaux des champs, il entra dans leur maison en escaladant une fenêtre qu'il avait pu ouvrir en brisant un carreau. Il s'empara de plusieurs draps et d'une boîte remplie de bijoux en doublé.

L'accusé avait voulu commencer par nier les vols qui lui sont reprochés; mais, en présence des charges qui pesaient sur lui, il a tout avoué.

Le défenseur de Joseph Lamy, M. Raffier-Dufour, dont le rôle était assez ingrat, vu les mauvais antécédents et les aveux de son client, obtint cependant pour lui, grâce à son excellente plaidoirie, les circonstances atténuantes.

En conséquence, Joseph Lamy est con-

damné à 5 années d'emprisonnement et à la restitution des objets volés.

On écrivait de Saint-Nazaire, à la date du 8 mai, à la République française:

« ... Le dernier train a amené cette nuit à Saint-Nazaire la musique de Saumur, venue pour prêter son concours aux fêtes. Elle a été reçue à la gare par la musique de la ville. Toutes deux, escortées par des porteurs de torches, ont traversé les principales rues en jouant un pas redoublé. Pour assister à ce brillant défilé, les commerçants avaient retardé la fermeture des magasins, si bien que la ville, malgré l'heure avancée, présentait la plus grande animation. »

Nous recevons ce matin (9 heures) une réponse de MM. Davaine, Charbonneau-Rallet, Coutand et Vinsonneau à notre compte rendu de l'incident de l'Hospice. Le temps ne nous permet pas de la donner aujourd'hui; mais nous pouvons dire qu'elle ne contredit en rien notre récit. On la verra demain.

VIHIERS.

Nous avons donné hier un programme de la cavalcade de Vihiers d'après le *Patriote*, lequel avait une lacune. Voici le passage omis que nous trouvons dans le programme publié par le *Journal de Maine-et-Loire*:

« 7^e Char des Fleurs (attelé de 42 boucs), groupe de cavaliers. »

ANGERS.

Les *Tablettes d'un Spectateur* nous apprennent que le maire d'Angers a envoyé ses témoins au directeur du *Réveil de Baugé*, journal royaliste, par lequel il se plaint d'avoir été diffamé.

— Les scellés qui avaient été levés par le commissaire central sur les portes de la chapelle des Jésuites d'Angers, pour permettre aux propriétaires d'en retirer les chaises, ont de nouveau été apposés après que cette formalité a été remplie.

— Le Conseil municipal a voté un crédit de 600 fr. pour permettre au corps des sapeurs pompiers d'Angers de prendre part au concours qui aura lieu prochainement à Tours.

— Vendredi soir, une jeune fille âgée de 16 ans, Joséphine Garandel, domestique chez M^{me} Gaucheron, rue Lorient-de-Bary, était à surveiller la cuisson d'un pot rempli d'encaustique. Voyant que le contenu allait glisser dans le feu, la jeune fille voulut saisir le vase qui lui échappa des mains et tomba à terre. Le feu s'est alors communiqué aux vêtements de Joséphine Garandel. Toute transie d'effroi, elle s'est précipitée dans la cour en appelant sa maîtresse à son secours. Cette dernière accourut aussitôt, étendit la victime par terre et la couvrit de son corps pour éteindre les flammes. Cet acte de courage eut plein effet; mais la pauvre fille avait déjà de graves brûlures aux jambes, aux bras, au ventre et au menton. M. le docteur Guichard fils lui a donné les premiers soins, après quoi elle a été transportée à l'hospice. (*Courrier d'Angers*.)

Tours.

Lundi, vers midi, les personnes composant une noce qui se rendait à l'église Saint-Saturnin ont éprouvé une vive émotion en arrivant sur le quai du Pont-Neuf, lisant dans le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Les chevaux d'une voiture bourgeoise qui se dirigeait vers la place de la Mairie, ayant eu peur en passant devant les baraques que l'on élève pour la foire, sont venus se jeter sur la voiture dans laquelle se trouvait la mariée. Le timon de la voiture bourgeoise a pénétré dans le flanc de l'un des chevaux attelés à l'autre voiture et a tué raide le pauvre animal.

— Un notaire de notre ville, dit l'*Indépendant*, avait chargé ces jours derniers un de ses clercs, le jeune Deville, de porter à l'enregistrement une somme de 420 francs. Ce registrement, lui-ci, au lieu d'aller à l'enregistrement, lui-ci, au lieu d'aller à l'enregistrement, porta l'argent chez sa mère qui reçut complaisamment la somme que lui apportait son fils.

La police, avertie de ce fait, mit la main sur le voleur et la complice qui, tous les deux, ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

AMBOISE.

Dimanche dernier, les élèves du collège d'Amboise étant en promenade, le jeune Moyer, de Saint-Martin-le-Beau, s'amusait à cueillir des fleurs sur un mur, près d'un détour de route, quand le domestique de M. Helle, médecin, passant au grand trot avec son attelage, renversa le jeune garçon. Les roues du véhicule passèrent sur l'enfant et lui fracturèrent une jambe. Il fut transporté immédiatement au collège.

MONTMORILLON.

A la revue d'appel passée à Montmorillon par M. le général Minot, une vingtaine de jeunes gens ont fait défaut. Nous croyons savoir qu'une peine disciplinaire leur sera infligée.

On écrit de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) au Poitou :

Des chanteurs ambulants parcourent nos campagnes, répandant à profusion des chansons ignobles; c'est tout ce que l'on peut imaginer de plus immoral et de plus antireligieux. Ces gens ne se cachent pas de dire qu'ils sont payés pour cela.

On les rencontre aux foires et marchés; ils accompagnent, sur les places publiques, et en présence des foules, leurs tristes chants des gestes les plus hideux, des contorsions les plus révoltantes.

Ceux qui les paient se proposent évidemment un but, celui de démoraliser, de corrompre complètement les honnêtes et paisibles habitants de nos campagnes.

Si, justement indignés, ces malheureux refusent la dégoûtante marchandise, les chanteurs leur adressent les provocations les plus grossières et les plus illégales.

Comment se fait-il que le gouvernement tolère des faits de cette nature? Oserait-il alléguer qu'il les ignore? A quoi alors lui servirait sa police?

Certaines parties de la Beauce ont été éprouvées par une invasion de mulots, notamment le pays chartrain. On nous signale dans l'arrondissement de Pithiviers une ferme dans laquelle plus de 20 hectares de blé ont dû être ensemenés à nouveau.

M. Sadi-Carnot à Nantes.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Sadi-Carnot est arrivé seul à Nantes, samedi soir. Le préfet, accompagné du général et de quelques autorités, l'a conduit à la préfecture.

C'est en vain que M. Herbette s'est efforcé, pendant le parcours, par des salutations multipliées, distribuées à droite et à gauche, de provoquer une démonstration; il n'y a rien eu du tout.

A 8 heures, les deux ou trois voitures officielles, qui formaient le cortège, sont arrivées sur la place du Commerce devant l'hôtel de la Bourse. Leur arrivée inattendue par la rue de Gorges, lorsque les curieux se tenaient sur le quai Brancas, a causé, il est vrai, un instant de confusion, mais jamais cette émotion n'a ressemblé à de l'enthousiasme. Aucun cri ne s'est fait entendre, pas plus celui de: Vive la République! que celui de: Vive la France!

Nous ne voulons pas dire de mal de M. le ministre des travaux publics, dit l'Espérance du Peuple; il a été charmant, mais enfin comment ne pas remarquer que, sur un point au moins, le voyage de M. Sadi-Carnot ressemble à l'expédition des Kroumirs? Il a été aussi difficile à préparer; il a été aussi mal organisé! Les ordres, les contre-ordres, les retards, les contre-temps se sont multipliés d'une manière invraisemblable. Ce qui nous console, c'est que les choses se sont passées plus mal encore à Saint-Nazaire qu'à Nantes. Bornons-nous à signaler ce désordre tout républicain et passons au banquet.

Annoncé pour six heures et demie, puis pour sept heures, il a commencé à huit. Les estomacs criaient vengeance! La grande salle de la Bourse était magnifiquement décorée et illuminée.

M. le ministre occupait naturellement la place d'honneur.

A l'heure solennelle des toasts, M. le maire de Nantes s'est levé le premier, puis M. Babin-Chevaye lui a succédé. M. de Lareinty est venu le troisième. A peine des applaudissements discrets avaient-ils cessé,

qu'un cri vigoureux, mais unique, retentit dans la salle: Vive la République! Chacun se regarda étonné, et cet étonnement semble dire: Qui diable pousse ce cri malsonnant?

Une douce gaieté s'empare de l'assistance quand on reconnaît que le coupable est le citoyen Grandjouan, le grand répurateur. Bomba locomobile!

Vite, M. Constans, décorez ce collègue d'un bomba en sautoir.

C'est la seule fois que ce cri a été poussé pendant toute la soirée; la République n'a vraiment pas de chance.

M. Herbette, pour laver cette tache, à répandu les flots de son éloquence, il a vanté ses propres efforts, puis a parlé des avantages qui résulteraient pour Nantes et Saint-Nazaire des travaux exécutés ou projetés.

Il a été bien amusant quand il a célébré la République, « ce gouvernement qui veut se faire tout à tous. » Y compris les Capucins, n'est-ce pas?

Le sympathique préfet ne pouvait manquer de faire parade, une fois de plus, de ses bonnes intentions et de sa justice administrative.

Le discours préfectoral a laissé plus que froid le public d'élite qui l'a entendu.

M. Sadi-Carnot répondit ensuite à tous les toasts dans un langage très-simple. A trois années de distance il a tenu le langage de M. de Freycinet, renouvelé ses promesses et ajouté que ce serait bientôt et même dans quelques semaines seulement que seraient décidés les chemins de fer d'intérêt général et le canal latéral de Nantes à Saint-Nazaire.

Pois le ministre a terminé en buvant à la bonne entente des deux villes de Nantes et de Saint-Nazaire.

M. Sadi-Carnot a bu à l'union des deux villes de Nantes et de Saint-Nazaire.

Après le banquet, à 10 heures et demie, les personnages officiels se sont rendus à la soirée donnée par M. le Préfet. Tous les conseillers généraux appartenant à la droite se sont abstenus de cette visite. Un nombre considérable d'armateurs et de négociants ont observé la même abstention dédaigneuse.

La ville de Nantes et la Chambre de commerce n'avaient point fait les choses à demi; avec un tact bien rare de nos jours, elles avaient d'avance arrêté le programme du banquet et décidé que les intérêts de Nantes et de son commerce maritime devaient avoir la première place et qu'aucune manifestation politique n'aurait lieu. Notre population a suivi cet exemple, ajoute l'Espérance du Peuple, et c'est à peine si dans nos rues on a entendu chanter quelques refrains de la « Marseillaise. »

Dimanche matin, le ministre des travaux publics devant se rendre à Saint-Nazaire par le chemin de fer, la ville avait fait ses préparatifs en conséquence. Il est allé par le bateau à vapeur; il devait partir à 8 heures du matin, il est parti à 7; il devait aborder au vieux môle, il a débarqué aux estacades, etc. L'imprévu de ces événements engendre mille désagréments pour les autorités suspendues aux volontés changeantes du ministre et pour les organisateurs des fêtes; mais glissons, nous n'avons pas l'intention d'écrire sur les voyages de M. Sadi-Carnot un volume aussi long que l'Odyssee.

Le voyage sur la Loire a été charmant; le Pyroscaphe N° 4, frété par la Ville de Nantes et la Chambre de Commerce, était aménagé avec goût et confort; le soleil était splendide et le paysage magnifique.

M. Sadi-Carnot a écouté avec intérêt les explications que lui donnaient M. Joly, directeur de la navigation, M. Babin-Chevaye et autres hommes compétents, et avec résignation le verbiage intarissable de M. le Préfet. M. le ministre a pu juger sur les lieux combien la création d'un canal était nécessaire, et, comme il a eu occasion de le dire ensuite, il est décidé à en hâter l'exécution.

En passant devant Paimbœuf, les voyageurs saluèrent les habitants accourus sur le quai. Bientôt ils arrivèrent à Saint-Nazaire.

Nous avons déjà dit ce qui s'était passé en cette circonstance.

AVIS

M. LIÉNARD, banquier à Saumur, prévient les porteurs d'actions de Poitiers-Saumur qu'il se charge d'encaisser pour leur compte le dividende de 25 francs par action.

Nouvelles à la main.

Urbanité républicaine: Un contribuable se présente l'autre jour dans un bureau de perception.

L'employé lui donne un numéro d'appel. — Le numéro 3, — en lui disant: « Quand on vous appellera, vous reviendrez à mon guichet. »

Au bout de quelques minutes, une voix sort de derrière un vastas dépôt.

— 3, avancez!

Le contribuable ne bouge pas.

La voix répond: — Voyons, 3, n'avez-vous entendu?

— Parfaitement, j'attendais que vous voulussiez bien dire: « S'il vous plaît! »

— Ah! vous, savez-vous, tâchez d'être poli, ou je vous fait... mettre dehors.

— Te voilà, cher ami!... d'où diable sors-tu?

— Je viens d'être malade... un mois sans quitter la chambre!

— Oh! le mal était donc bien grave?

— Non, j'ai eu une petite maladie, mais j'ai été soigné par un grand médecin.

Le Printemps en actions.

De tous côtés on nous demande des renseignements sur la Société en commandite par Actions des Grands Magasins du « Printemps » de Paris, dont l'émission publique est annoncée pour le Lundi 16 mai prochain. Informations prises, voici les conseils que nous donnerons aux Souscripteurs:

1° Cette affaire présente les garanties suivantes: contrôle constant du public, responsabilité absolue et personnelle du gérant, capital garanti par la valeur mobilière et immobilière des terrains et des immeubles;

2° M. Jules Jaluzot restant intéressé dans cette grande affaire, dont il gardera la direction en qualité de gérant, pour un quart environ du fonds social, soit pour 18,084 Actions, cette émission ne comprend donc plus que 61,916 Actions de 500 francs, qui sont émises au pair et sans aucune majoration;

3° Les versements s'opéreront de la manière suivante: 50 fr. en souscrivant; 75 fr. à la répartition; 125 fr. le 30 Novembre 1881; 125 fr. le 31 Juillet 1882, et 125 le 31 Juillet 1883. La libération anticipée des titres ne donnera lieu à aucune bonification, les paiements ayant été échelonnés pour répondre au fur et à mesure à l'emploi fructueux des capitaux;

4° Une Société en commandite par actions se différencie d'une Société anonyme en ce que dans une Société en commandite le gérant est légalement et civilement responsable de sa gestion, tandis que dans une Société anonyme, il lui suffit de donner sa démission pour décliner toute responsabilité. La Société des Grands Magasins du « Printemps » est une Société en commandite par actions, ce qui revient à dire que les souscripteurs auront cette garantie considérable d'avoir la responsabilité personnelle de M. Jules Jaluzot engagée dans cette affaire;

5° Un intérêt de 5 % sera versé chaque année aux Actionnaires et payé en deux semestres égaux le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année. Ils auront, en outre, droit à un dividende de 50 % sur les bénéfices nets, dividende qui sera porté rapidement à 52 1/2 pour 100, dès qu'une réserve de trois millions de francs aura été constituée au moyen d'une faible retenue sur les bénéfices;

6° L'admission à la cote de la Bourse de Paris sera demandée;

7° Les Actions seront négociables après le versement du premier quart;

8° Les valeurs similaires donnent un intérêt d'environ 15 à 20 pour 100 par an.

En résumé, les Actions du Printemps constituent ce qu'on appelle vulgairement un « placement de père de famille » et nous engageons vivement nos lecteurs à ne pas attendre le 16 Mai pour souscrire et à profiter de la faculté qui leur est laissée de souscrire par correspondance, en envoyant à M. Jules Jaluzot, à Paris, sous pli cacheté et valeur déclarée, autant de fois cinquante francs qu'ils désirent d'Actions, à titre de premier versement.

BOURSE DE PARIS

DU 40 MAI 1881.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0 amortissable (nouveau), Rente 4 1/2, Rente 5 0/0. Values range from 85 65 to 119 75.

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 13 mai 1880,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE de la troupe de M. G. LE ROY, de l'Opéra-Comique, directeur des représentations populaires d'opéra à Paris.

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Bureaux, 8 heures; rideau, 8 h. 1/2.

M^{lle} BERGAULT, 4, rue du Temple, à Saumur, prévient les parents qu'elle aura un cours de dessin le jeudi, et que les autres jours, comme par le passé, elle donnera des leçons de français, ainsi que de musique vocale.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCKEVOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite: REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires; flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAT, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 7 mai.

Table with 2 columns: Blé semence (l'ha), Blé comm. (l'ha.), Froment (l'ha.), Halle, moy., Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, rouges, Colza, Chenevis, Farine, culas. Values range from 190 to 157.

COURS DES VINS.

Table with 2 columns: Blancs (2 hect. 30), Rouge (2 hect. 20). Lists various wine types and prices.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.
Et de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

EN TRENTE-UN LOTS.

DE

DIVERS IMMEUBLES

Terres, Vignes, Friches, Bois et Maison,

Situés communes de Souzay, Parnay et Fontevault,

Dépendant de la succession de feu M. Jean-Baptiste Troin, en son vivant maître carrier, demeurant à Champigny, commune de Souzay (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-un, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, du tribunal civil de première instance de Saumur, du trente avril mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{lle} Marie Guillot, domestique, demeurant à Champigny, commune de Souzay, agissant en sa qualité d'héritière, sous bénéfice d'inventaire, de M. Jean-Baptiste Troin, décédé en son domicile à Champigny, commune de Souzay,

Ayant M^e V. Le Ray pour avoué ; Il sera procédé, aux lieux, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Gustave Le Blaye, notaire, commis à cet effet par le tribunal, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION.

Commune de Souzay.

1^{er} Lot.

Environ quatre ares quatre-vingt-cinq centiares de vigne, situés aux Essarts, à Champigny, numéro 398 du plan cadastral, section E, joignant d'un côté Lethuille-Clavier, d'autre côté Charles Boux, d'un bout Louis Nau, d'autre bout un sentier.

Mise à prix, cent cinq francs, ci..... 105 »

2^e Lot.

Seize ares quatre-vingt-seize centiares de terre en friche et carrière, numéro 3 du plan cadastral, section F, joignant d'un côté Limonier, René, d'autre côté Robineau-Ferrault, d'un bout le chemin, d'autre bout un sentier.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120 »

3^e Lot.

Trente-six ares vingt-huit centiares de terre en culture, situés aux Perrières, numéro 2 du plan cadastral, section F, joignant d'un côté au midi René Limonier, au nord Cadot, d'un bout le chemin, d'autre bout un sentier.

Mise à prix, deux cent quarante francs, ci..... 240 »

4^e Lot.

Sept ares soixante-huit centiares de vigne, situés aux Muses, numéros 718 et 717 du plan cadastral, section F, joignant au midi Tossier, au couchant Raineau, au nord Cuillierier et au levant Pasquier.

Mise à prix, cinquante-cinq francs, ci..... 55 »

Commune de Parnay.

5^e Lot.

Un hectare dix ares de bois-brandes, situés sur le bois du Poteau-Lorré, numéros 483 et 484 du plan cadastral, section G, joignant d'un côté Raymond, d'autre côté Daviau, d'un bout le même.

Mise à prix, cent soixante-quinze francs, ci..... 175 »

Commune de Souzay.

6^e Lot.

Vingt-six ares quatre-vingt-seize centiares de friche

A reporter... 695 »

Report... 695 »
che inculte et taillis, situés sous la Taille, numéros 129 et 130 du plan cadastral, section F.

Mise à prix, trente-cinq francs, ci..... 35 »

7^e Lot.

Dix ares cinquante-six centiares de bois, situés sous la Taille, numéro 162 du plan cadastral, section F, joignant d'un côté Gasnault, au nord Bougouin, d'un bout un chemin.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci..... 25 »

8^e Lot.

Vingt-cinq ares de bois, situés aux Purjolles, numéro 635 du plan cadastral, section F, joignant d'un côté un bois acquis de M. Ferbu et autres, d'autre côté Gasnault, d'un bout Chevallier, d'autre bout un chemin.

Mise à prix, cinquante-cinq francs, ci..... 55 »

9^e Lot.

Cinq ares vingt centiares de vigne, situés à Boutifolle, numéro 427 du plan cadastral, section K, joignant d'un côté Aubin et autres, d'un bout le grand chemin de Saint-Cyr-en-Bourg, d'autre bout Du-bois.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

10^e Lot.

Onze ares soixante-trois centiares de vigne, situés aux Rochettes, numéro 550 du plan cadastral, section J, joignant d'un côté Augustin Boux, d'autre côté un sentier, d'un bout Dubois, d'autre bout Meunier.

Mise à prix, quatre-vingt-quinze francs, ci..... 95 »

11^e Lot.

Dix ares cinquante centiares de vigne, situés au Clos-Prieur, numéro 142 du plan cadastral, section C, joignant d'un côté Cerclet, d'autre côté Rebeilleau, d'un bout Couléon, d'autre bout Briault.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

12^e Lot.

Six ares cinquante-sept centiares de vigne et quatorze centiares de bois, en tout six ares soixante-onze centiares, situés au Clos-Prieur, affés de trois pommiers et un noyer, numéros 155 et 156 du plan cadastral, section C, joignant d'un bout Perreau et Limonier, d'autre côté Co-hier, d'autre côté ledit Limonier.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »

13^e Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, friche et bois, situés au Bois-Boussion, joignant d'un côté Lethuille, d'autre côté la veuve Bruneau, d'un bout Thibault, d'autre bout la commune de Souzay.

Mise à prix, vingt francs, ci..... 20 »

14^e Lot.

Environ seize ares de vigne, situés dans le Clos-Boissieux, joignant au midi Vallet, au levant le chemin, au couchant Pasquier, au nord Chevallier-Couteleau.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »

15^e Lot.

Environ onze ares de vigne, où se trouve un cerisier, situés audit lieu du Clos-Boissieux, joignant au levant le grand chemin, au midi Pasquier, au couchant et au nord Limonier.

Mise à prix, cent soixante francs, ci..... 160 »

16^e Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingt-huit centiares de terre, situés audit lieu du Clos-Boissieux, numéro 2 du plan cadastral, section E, joignant d'un bout au levant Boux, d'autre bout le grand

A reporter... 1,735 »

Report... 1,735 »
chemin de Souzay, du midi Cullerier, du nord René Limonier.

Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci..... 350 »

17^e Lot.

Vingt-quatre ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés audit lieu du Clos-Boissieux, numéro 2 du plan cadastral, section E, joignant du midi Cullerier, du couchant le chemin de Souzay, au levant Boux et au nord Chevallier.

Mise à prix, quatre ares cinquante francs, ci..... 450 »

18^e Lot.

Une maison, située au hameau de Champigny, numéro 3 du plan cadastral, section G, composée d'une remise à gauche en entrant dans laquelle est une cheminée, grenier au-dessus, une petite chambre sans cheminée à gauche en entrant, grenier au-dessus, deux chambres basses, deux écuries en suivant, une cave et jardin derrière, grenier au-dessus desdites chambres et écuries, deux toits à pores ou à poules en face desdites chambres, cour au devant sur laquelle il existe un droit de passage au profit de Cullerier et autres; puits commun avec les mêmes, joignant de devant Gasnault, du midi la Palaine, du couchant Cullerier, et du nord le même.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1500 »

19^e Lot.

Le tiers indivis avec Lefèvre et autres, d'un morceau de bois auprès de Mauriceau, situé au Cimetière-aux-Anes, joignant au levant et au nord le chemin, au midi le clos de M. Limonier, au couchant le morceau ci-après, compris au 21^e lot.

Mise à prix, quinze fr., ci..... 15 »

20^e Lot.

Six ares quarante-huit centiares de vigne, situés aux Gagneries, joignant au levant le grand chemin de Souzay, du midi Lethuille, au nord Sanzay, d'un bout le grand chemin de Souzay, et d'autre bout Thibault.

Mise à prix, cent soixante francs, ci..... 160 »

21^e Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares environ de friche et carrière, situés au Cimetière-aux-Anes, acquis de Isaac Fauveau, joignant du levant le morceau compris article 19, du midi le clos de Limonier, d'autre côté Daveau.

Mise à prix, huit francs, ci..... 8 »

22^e Lot.

Environ onze ares de carrière, provenant de la succession de la femme Troin, situés à la Ruelle-aux-Loups, joignant Denis, le morceau de Guibert et la Ruelle-aux-Loups.

Mise à prix, huit francs, ci..... 8 »

23^e Lot.

Le tiers indivis avec Lefèvre et le sieur Chevallier, d'environ seize ares cinquante centiares de friche et carrière, situés audit lieu de la Ruelle-aux-Loups, joignant la Ruelle-aux-Loups et Piloteau.

Mise à prix, huit francs, ci..... 8 »

24^e Lot.

Le tiers indivis de cinq ares cinquante centiares de carrière, situés à la Ruelle-aux-Loups, acquis de Moron, joignant Vallet et la Ruelle-aux-Loups.

Mise à prix, quatre fr., ci..... 4 »

25^e Lot.

Environ seize ares cinquante centiares de terre, carrière et vigne, situés audit lieu, acquis de M^e Ferbu, joignant d'un côté

A reporter... 4,238 »

Report... 4,238 »
Lemonier, René, d'un bout un chemin, et d'autre bout Lefèvre.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »

26^e Lot.

Environ cinq ares cinquante centiares de terre et carrière, situés audit lieu acquis de Jamin, joignant d'un côté et d'un bout les Bougouin.

Mise à prix, quatre fr., ci..... 4 »

27^e Lot.

Une carrière et un morceau de vigne, acquis de Jamin et autres, contenant environ trente-trois ares, situés aux Gagneries, joignant d'un bout la carrière des Bougouin, d'autre bout le grand chemin de Souzay, d'un côté Bougouin, et d'autre côté au nord Augustin Boux.

Mise à prix, six cent cinquante francs, ci..... 650 »

28^e Lot.

Onze ares soixante-dix centiares de terre, situés à Lavoye-de-Botte, joignant d'un côté Lefèvre, d'autre côté Pasquier, d'un bout la Palaine et d'autre bout Pierre Thibault.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

29^e Lot.

Quatre ares cinquante-six centiares de bonne vigne, situés aux Gagneries, à l'entrée des carrières, joignant d'un côté au levant Lefèvre, d'autre côté Boux, d'un bout au midi le clos de M. Limonier et d'autre bout l'ancien chemin.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120 »

Commune de Fontevault.

30^e Lot.

Environ trente-trois ares de bois, situés au Lac-Garnier, joignant du nord Robineau, du midi Daveau, du levant Amant-Gauchais.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60 »

Commune de Souzay.

31^e Lot.

Un morceau de bois, aux Purjolles, acquis de M. Ferbu-Chevallier, joignant le morceau des Purjolles compris art. 8, d'un bout le chemin.

Mise à prix quinze francs, ci..... 15 »

Total des mises à prix : cinq mille trois cent quatre-vingt-sept francs, ci..... 5.387 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^e Gustave LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-un, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (326) Signé : L. PALUSTRE.

A CÉDER

UN MAGASIN DE PARAPLUIES BIEN ACHALANDÉ

Avec Articles de Parfumerie, Mercerie, Ganterie, Cravates et Tapiserie.

S'adresser à M^{me} PICARD-OGER, rue du Portail-Louis, 52. (203)

CHANGEMENT DE DOMICILE POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

LA PHARMACIE NORMANDINE
Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nommée LA RIVIERE

Située commune de Chouzé-sur-Loire, à 12 kilomètres de Saumur,

Comprenant : une belle maison de maître en parfait état, un grand jardin planté de vieux arbres, vastes servitudes et un pré ; Le tout à l'abri des inondations, sur le côté nord de la grande levée de la Loire.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé. (320)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE ROUENNERIE, DRAPERIE ET BLANC, Bien achalandé,

Situé à Vihiers.

S'adresser à M. DELMAS, huissier à Vihiers. (262)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec BEAU JARDIN bien arrosé.

Située rue Duncan, n° 1 (Basse-Perrières).

S'adresser, pour traiter, à M^e MAHOUAS, notaire.

Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cojntreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Et pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté ; six chambres au premier et au second ; grenier, cave et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

MAISON DE BLANC

Quai de Limoges.

M. SAINTON-GUILLON demande un apprenti.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME se destinant au commerce de nouveautés.

Bonnes conditions. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5 ; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.